

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 novembre 2024

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Monot donnant pouvoir à Mme Filhol
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y
M. Chabani donnant pouvoir à M. Martin S.
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Dallier

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Pietri, M. Monany



Délibération n° 09-01 du 14 novembre 2024

SÉLECTION DES LAURÉATS DE L'APPEL À PROJETS POUR DES TIERS-LIEUX « AUTONOMIE DANS MON QUARTIER » 2024 – CONVENTIONS TRIENNALES (2024-2026) – SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2019-X-35 du 3 octobre 2019 portant adoption du quatrième schéma départemental autonomie et inclusion en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°09-01 du 23 novembre 2023 approuvant notamment la sélection des lauréats à l'appel à projet pour des « tiers-lieux autonomie dans mon quartier » 2023 parmi lesquels l'Entreprise à but d'emploi à Bagnolet,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE aux quatre lauréats de l'appel à projets pour des tiers-lieux « autonomie dans mon quartier » 2024 mentionnés ci-après, les subventions suivantes :

- une subvention de fonctionnement de 50 000 euros et une subvention d'investissement de 100 000 euros à l'association de préfiguration de la régie de quartier de l'Île-Saint-Denis,
- une subvention de fonctionnement de 50 000 euros et une subvention d'investissement de 100 000 euros à l'association Épicerie sociale et solidaire WICASAYA,
- une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à l'association Études et Chantiers IDF,
- une subvention de fonctionnement de 50 000 euros et une subvention d'investissement de 23 000 euros à l'association Les Tranquilles ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec lesdits lauréats ;



- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à l'association Pour un droit à l'emploi à Bagnolet au titre de l'année 2024, conformément à la convention triennale en vigueur ;
- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement à hauteur de 35 000 euros à la SCIC SARL Coopérative Tiers-lieux au titre de l'accompagnement des lauréats de l'appel à projets en 2024 ;
- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec la SCIC SARL Coopérative Tiers-lieux ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.